

COMMENTAIRES

Les modalités du RSE avec aménagement d'examens sont applicables uniquement pour les étudiants relevant du RSE et après validation de leur demande par les services compétents de l'établissement.  
Les étudiants disposant d'une reconnaissance de leur situation de handicap par les services compétents de l'établissement pourront se voir notifier individuellement des aménagements dérogatoires aux présentes MCCC.

MCCC conventionnelles partenariat DRI

INFORMATIONS GENERALES				SESSION INITIALE						SECONDE CHANCE	
Code élément	Intitulé	ECTS	Coefficient	ASSIDUITÉ			DISPENSE		ASSIDUITÉ ET DISPENSE		
				Noté ou non noté (SUIV)	Type de contrôle	Nb épreuves	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	
<b>UE FONDAMENTAUX 1</b>											
35FCYA01	CM Procédure civile	6									
35FCYA02	TD Procédure civile										
35FCYA03	CM Droit des biens										
<b>UE FONDAMENTAUX 2</b>											
35FCYB01	CM Droit commun des sociétés	8									
35FCYB02	CM Droit social 1										
35FCYB03	TD Droit social 1										
35FCYB04	CM Procédure pénale										
<b>UE FONDAMENTAUX 3</b>											
35FCYC01	CM Droit des obligations 3	4									
35FCYC02	TD Droit des obligations 3										
35FCYC03	CM Droit fiscal général										
<b>UE FONDAMENTAUX 4</b>											
35FCYD01	CM Systèmes juridiques comparés	6									
35FCYD02	CM Common law										
<b>UE FONDAMENTAUX 5</b>											
35FCYE02	CM Droit de la fonction publique	3									
<b>UE LANGUE VIVANTE</b>											
35FCYF01	TD Langue vivante (français)	3									